

VIVRE EN BORD DE BAIE

Réunion en mairie d'Hillion / jeudi 21/9/2017

Présents : Alain Helbert, Brendan Prigent , Sylvain Lelièvre, M. le Maire

Nous avons demandé une réunion à M. le Maire pour faire le point sur nos demandes formulées lors de la réunion du 19 mai 2017.

1. Demande de communication de notre recours à l'ensemble des membres du conseil municipal : elle a été faite aux conseillers de la majorité, on demande à ce qu'elle soit faite également aux conseillers de la minorité.
2. Questions concernant la mise en œuvre des prescriptions concernant les communes le plan communal de sauvegarde (PCS), sera présenté fin octobre ou novembre en conseil municipal, nous demandons à ce qu'il soit ensuite présenté lors d'une réunion de quartier.
3. Questions concernant le système d'endiguement et de protection :
M. le Maire (MLM) avait noté en mai qu'un diagnostic plus précis s'imposait et il avait évoqué un devis pour remise en état. Nous lui avons communiqué les documents. Rien n'a été entrepris pour l'instant, MLM réitère le fait qu'il faut faire un diagnostic mais que c'est onéreux, il se rapproche des services de l'état (DDTM) pour questionner sur la prise en charge de ce diagnostic. A suivre mais on constate que ça va être long et difficile, un courrier à MLM s'impose de façon à acter le début de nos actions en vue de l'entretien des digues.
4. Questions concernant les prescriptions applicables à l'entretien des réseaux
M. le Maire va interroger le technicien de la commune en charge de la question. Pas de réponse probante.
5. Nous avons évoqué en mai, pour l'avenir de notre quartier (en autres points), la réalisation d'une "zone bio". MLM pense qu'il est possible d'avancer sur ce point par la mise en place d'un "label de quartier". A suivre...
On aborde à nouveau le problème des voies où malgré le gravillonnage les trous demeurent et le passage fréquent de vélos et de chevaux sur la digue (portion de GR34). MLM prend note et on insiste sur le fait que seule sera efficace la mise en place de chicanes.
6. Nous questionnons à nouveau MLM sur les projets admis sous conditions en zone rouge, il imprime les pages 16 et 17/49 du règlement du PPRL-i. Certains aménagements sont

possibles comme la création de chambres en étage (par exemple en comble) sous réserve qu'ils réduisent la vulnérabilité.

En fin de réunion on insiste sur la nécessité d'une réunion de quartier. MLM attendra le PCS et souhaite que les membres d'Arghil aient le temps de prendre leur décision (les aides nécessitent pour l'instant une réalisation de l'assainissement avant fin 2018).

Il faudra probablement redemander cette réunion de quartier après la sortie du PCS...

Durée de la réunion 0h55

le CA de Vivre en bord de baie